

Régent des filles de Chatel St Denis

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Chatel St Denis pour les filles

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

une petite ville

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

à Chatel St Denis

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Joseph Genoud

d. District

Chatel St Denis

e. Canton

Fribourg

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

une lieu demis lieu trois quart lieu

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

fruenche - Prayoux - Croix
Et Chatel

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

De fruenche un quart de lieu

De prayoux demis lieu

De Croix un quart de lieu

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

De Chatel 19

De fruenche 12

De prayoux 5

De Croix 2

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il? *De Châtel St Denis*

c. Son nom *Joseph Borvian*

Sempales une lieue

Attallens une lieue

Le Catechisme du diocèse de Lausanne.

*Toute l'année. Et cela deux fois par jour
deux heures est demis jusque à trois*

*L'instruction de la jeune lieue de mission
et l'écriture est à la plume*

*Les premiers Ceux qui lise
les seconds Ceux qui assemble les syllabes
les troisièmes l'alphabet*

*Après l'examination de feu M. Rudat-prieur
de Sempales j'ai été Resu de la Commune.*

(3)

d. Son âge.

Septante-huit ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il ?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur ?

trante ans. Consecutif

g. Où a-t-il été auparavant ? quelle étoit sa vocation précédente ?

quatorze an soldat au service de Louis XV

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction ? quelles sont-elles ?

Marichaux, est. Chantre à l'église. Signoit les passeport avant la révolution

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école ?

C'est. Suivent des fois trente-jusque à quarante et le Dimanche au Catechisme jusque à soixante est. Cella toute l'année.

a. En hiver, }
b. En été, } soit garçons ou filles.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

point de fonds

a. Possède-t-elle de pareils fonds ?

b. Quelle en est la valeur ?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres ?

Rien

14°. Prix de l'école ; paye-t-on pour y être admis, combien ?

Rien

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré ?

une. Vieille maison - chambre

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école ? dans quel bâtiment ?

il n'y a qu'une et une cuisine

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix ?

je n'ai point de maison, elle est à la commune

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

la Commune.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

*Truite, par une maison un jardin et du bois
petite puije. Suivant la patience est la peine*

A. En argent, bled, vin, ou bois?

En argent

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Agent des écoles de la ville de Fribourg